DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE
AVIS PUBLIC

PRENEZ AVIS qu'une demande de dérogation mineure (numéro 2024-11-0017), a été déposée par les propriétaires du 14 chemin Fairfax, lot 5 076 322 (Marché Tradition). La demande vise à permettre l'installation d'un bâtiment accessoire en cour avant de la propriété, en contravention avec l'article 6.1 du Règlement de zonage 2012-URB-02, qui autorise les bâtiments accessoires en cours latérale et arrière seulement.

Toute personne s'opposant à la dérogation mineure pourra se faire entendre lors de la séance du conseil du 10 mars 2025.

DONNÉ A STANSTEAD, ce 21 février 2025.

_____
Hughes Ménard, directeur général